

LOGEMENT LA CHASSE À TOUTES LES FORMES D'HABITAT DE SURVIE

Depuis vingt ans, à mesure que la crise du logement s'aggrave, que la spéculation atteint des sommets et que ses victimes cherchent à échapper au piège de la rue, en s'accommodant de bidonvilles, quartiers informels, cabanes, habitats alternatifs réversibles, squats... les lois répressives se succèdent.

Rappelons que les humains ont toujours cherché à s'abriter et n'ont pas attendu la délivrance d'un permis de construire pour se protéger, établir un foyer, se soigner, se reposer, aimer...

Jusqu'à la fin des années 1970, la France s'occupait des habitants des bidonvilles ou des victimes de marchands de sommeil en les relogant en HLM. C'était la fin des Trente Glorieuses et les locataires ne consacraient qu'une part marginale de leur revenu pour se loger, à peine 10% en moyenne en 1973¹. Bloquée par une politique rigoureuse de régulation des loyers, la spéculation immobilière et foncière n'était pas un sujet.

Désormais, les classes populaires, si elles ne trouvent pas de place en logement social, ne peuvent tout simplement plus accéder à un logement locatif privé décent, stable et abordable. La France est aujourd'hui une plaie béante, menaçant le pays et les zones urbaines d'une implosion sociale.

Les politiques d'encouragement à l'investissement locatif lancées, depuis 1995, par Jacques Chirac ont rallumé la mèche de la guerre entre les petits rentiers et les locataires exploités – ou les candidats locataires évincés – étouffée depuis la Première Guerre mondiale. Cet affrontement a rapidement tourné à l'avantage de la rente et des groupes financiers. C'est en 2002, tandis que les prix immobiliers et locatifs s'emballent, et que ressurgissent des bidonvilles, que Nicolas Sarkozy, alors ministre de l'Intérieur, ouvre « la chasse aux Roms », dernière vague migrante arrivée dans le pays. En réta-

blissant la figure repoussoir du pauvre. Il s'attaque en particulier aux quartiers informels qu'ils ont édifiés, jetant aux orties la règle du relogement. La résorption des bidonvilles façon Sarkozy, c'est la rue, la dispersion et les pratiques de survie qui entretiennent leur stigmatisation et leur répression.

Cruauté d'État

Dès lors, gouvernements et parlementaires libéraux – conservateurs –, soutenus par l'extrême droite, hormis lors de courtes périodes de pouvoir social-démocrate, produiront des textes de plus en plus répressifs envers les populations qui ont recours à des habitats de survie, faute de pouvoir accéder à un logement décent, stable et abordable. Ainsi, l'installation sur un terrain public donne lieu à une expulsion de plus en plus rapide. L'occupation d'un terrain privé est criminalisée, la construction d'un habitat, même réversible, sur le sol de l'occupant est passible de lourdes amendes. « *La lutte contre la cabanisation* » est désormais le mot d'ordre des préfets et des départements touristiques, qui n'hésitent plus à envoyer des drones, ou à faire appel à des outils de surveillance par satellite, pour détecter les habitats alternatifs et/ou de survie.

Les voyageurs, installés dans des camions aménagés ou des caravanes, sont aussi ciblés : ils sont criminalisés et soumis à des amendes alors qu'ils devraient, en principe, trouver refuge sur des aires de voyage. Notons que ces aires sont en nombre insuffisants et placées dans des zones de relégation, parfois dangereuses, trop souvent classées Seveso [*sites industriels à risque, NDLR*]. La cruauté d'État se répand aussi à Mayotte, où Gérard Darmanin, actuel ministre de l'Intérieur, a lancé une véritable battue contre les sans-logis mahorais, comoriens, en situation régulière ou non, qui ont édifié leur

PAR JEAN-BAPTISTE
EYRAUD, PORTE-PAROLE
DE L'ASSOCIATION DROIT
AU LOGEMENT (DAL)

LES CLASSES POPULAIRES, SI ELLES NE TROUVENT PAS DE PLACE EN LOGEMENT SOCIAL, NE PEUVENT TOUT SIMPLEMENT PLUS ACCÉDER À UN LOGEMENT LOCATIF PRIVÉ DÉCENT, STABLE ET ABORDABLE.

maison parfois depuis des dizaines d'années sur des terrains publics sans leur proposer d'autre solution que quelques semaines d'hébergement dans un contexte local de crise aiguë du logement.

La loi « anti-squat » qui enfonce le clou

La loi Kasbarian-Bergé est le dernier avatar de cette politique répressive d'éradication de l'habitat de survie des exclus du logement, initiée par une campagne calomnieuse et souvent mensongère de plusieurs années sur les réseaux sociaux et relayée par les grands médias réactionnaires. Pourtant, les cas emblématiques mettant en scène des propriétaires prétendument spoliés, souvent des retraités ayant économisé toute leur vie pour s'acheter une maison, ou leurs héritiers, ne résistent pas à l'examen détaillé des situations. Qu'importe, la manipulation des sujets par l'image, avec des témoignages bidonnés, provoque l'indignation contre les squatteurs et appellent à la répression, sans se soucier de prévenir les causes. En effet, la France compte, selon l'Insee, 3,1 millions de logements vacants, un record historique, battu d'année en année, sans que l'État n'applique la loi de réquisition ni ne mène la moindre action en vue de les mobiliser. En revanche, la loi Kasbarian-Bergé, applicable depuis fin juillet, sanctionne de trois ans de prison et 45 000 euros d'amende l'occupation de logements vacants, et de deux ans de prison et 30 000 euros l'occupation de locaux vacants commerciaux, agricoles ou professionnels. Cette sanction peut s'appliquer aussi aux salariés qui occupent leur lieu de travail lors d'un mouvement social... Les locataires du privé sont aussi visés et font l'objet de plusieurs dispositions rétrogrades, comme une amende de 7 500 euros à l'encontre de celui qui resterait dans son logement à l'issue d'un jugement d'expulsion, ou la suppression des délais pour des locataires en difficulté. Cette loi stimule l'appétit des bailleurs privés et des

groupes financiers, qui réclament d'autres mesures pour mieux tirer profit du besoin fondamental et essentiel d'avoir un toit.

Logement social en péril

C'est dans ce contexte d'aggravation de la crise du logement qu'Emmanuel Macron et son monde s'appêtent à porter de nouvelles attaques contre le logement social. Après avoir baissé les APL, provoquant une nouvelle hausse des expulsions locatives, supprimé les aides à la pierre, ce qui a entraîné une baisse de la production, pioché dans les caisses des HLM via la réduction du loyer de solidarité (RLS), fragilisant les bailleurs au passage, détourné le 1% logement et le Livret A pour financer du logement intermédiaire... il y a lieu de redouter le vol des vautours autour du logement social. Les difficultés pour se loger sont vécues d'un point de vue personnel, loin de toute analyse et de toute critique sur le système qui les produit. Il faut porter massivement les revendications qui permettront à des millions de personnes de sortir de la cruelle situation de ne plus pouvoir faire face au logement cher. Elles sont obligées, quand elles en trouvent un par miracle, de sacrifier l'essentiel de leur salaire pour ne pas être à la rue. Il est temps d'en faire une cause générale. C'est possible sous condition de mobilisations et d'alliances de mouvements qui défendent les salariés, étudiants, jeunes, immigrés, locataires, accédants en difficulté, sans-logis, mal-logés. Il faut exiger, notamment, la baisse des loyers et des charges, le droit à un logement décent, stable et abordable pour tous, la réalisation massive de logements sociaux. Une marche a eu lieu à Paris le samedi 30 septembre, à l'appel de la plateforme « Logement pour touTEs », qui rassemble syndicats et associations du logement². Car un toit, c'est un droit !

1. <https://vu.fr/rkoGJ>
2. pourlelogement.org